



LA CHARTRE ATEC

1 - LES ATEC ont pour but

- De prouver la capacité des enfants (-de 18 ans) à participer à la construction de la cité
- De faire avancer les lois des associations des mineurs
- De changer la représentation que se font les adultes de l'enfant et de sa place

2 - NOUS, ENFANTS MEMBRES FONDATEURS DE L'ATEC

- Nous souhaitons nous engager dans une Association Temporaire d'Enfants Citoyens
- Nous affirmons que l'exercice du droit d'association nous permet de construire et d'agir de façon positive dans la cité (le quartier, la ville, le département, le pays, le monde)
- Nous demandons l'application de l'Article 15 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sur le droit d'association

3 - L'ATEC

- Son but est de permettre aux enfants qui ont la volonté commune, d'agir sur la vie quotidienne de la cité pour l'améliorer, de se rassembler en association de fait.
- Sa durée est limitée. L'ATEC est officielle dès la signature de la présente charte (lors de l'assemblée Générale de Constitution) par tous les membres du bureau, l'accompagnateur et un représentant des Francas. Elle s'achève à l'issue de son Assemblée Générale de Dissolution

- **Sa représentation officielle est accomplie par un conseil d'administration (appelé également le bureau) composée au minimum de 3 enfants (un président, un secrétaire et un trésorier)**
- **Son accompagnement est effectué par un adulte de son ouverture à sa dissolution**
- **Sa valorisation est exécutée par la présentation publique des résultats des travaux de l'ATEC**

4 – NOUS, LES ACCOMPAGNATEURS

- **Nous partageons l'idée de l'association**
- **Nous sommes volontaires pour être les correspondants de l'association**
- **Nous acceptons de prendre la responsabilité du groupe**
- **Nous nous engageons à accompagner les travaux de l'ATEC de son ouverture à sa dissolution**
- **Nous n'avons aucun pouvoir de décision quant à l'organisation de l'ATEC mais pouvons donner notre avis**

5 - NOUS, LES FRANCAS

- **Nous nous engageons à apporter :**
- **De l'information régulière sur les actions de toutes les ATEC du département**
- **Un soutien à l'animation des travaux de l'ATEC**

- **Un soutien à l'organisation de la présentation publique des résultats des travaux**
 - **Une assurance "responsabilité civile" pour les membres de l'ATEC**
 - **Une aide de gestion et de transaction financière**
- Nous nous engageons également à diffuser la contribution (la participation) des enfants, jeunes et adultes à la promotion (mise en valeur) des associations de mineurs.**

Charte signée le : 29 Novembre 2010 à : St Priest en Jarez

**Le Conseil
d'Administration
(les membres du bureau)**

Les accompagnateurs

**Pour les Francas 42
Le Président,
Marc Mondon**

STATUTS DE L'ATEC

NOM DE L'ATEC : HODE

BUT DE L'ATEC :

Permettre aux jeunes de s'engager dans un projet
Créer l'hymne officiel des Droits de l'Enfant
Sensibiliser les Droits de l'Enfant (CIDE)
Réaliser un support auditif et/ou vidéo pour restituer l'ensemble du projet
Aider des associations œuvrant pour le bien être des enfants

ADRESSE DE L'ATEC :

Clos Bayard
7, rue du 8 Mai 1945
42270 Saint Priest en Jarez

LES ADMINISTRATEURS DE L'ATEC :

Le président
Téo GRANJON (7 votants pour)
Vice présidente

Marice Camille PAUZE (7 votants pour)

La trésorière

Marine PUNTURO (7 votants pour)

Trésorier adjoint

Maxime MUNOZ (7 votants pour)

La secrétaire

Céline POUGHON (7 votants pour)

Secrétaire adjoint

Henry William BEYENS (7 votants pour)

Autres administrateurs

Thomas ADAM

LES MEMBRES DE L'ATEC

Pour être membre de l'ATEC, il y a une cotisation de 5 euros.

La perte de qualité de membre :

Non à jour de sa cotisation.

LA DUREE DE L'ATEC

Du : 29 Novembre 2010 Au : 1er décembre 2012

LES TRAVAUX DE L'ATEC

De septembre à décembre 2010 : « Parole et paroles et paroles... »

- Travail de recherche et d'appropriation basé sur les « Droits de l'Enfant »
- Écriture du texte

De janvier 2011 à août 2011 : « Do, ré, mi... »

- Composition de la musique en lien avec le texte.
- Mise en commun des paroles et du texte.
- Ajustement des décalages texte/musique.

De septembre 2011 à avril 2012 : l'EMA dans toute sa splendeur...

- Création de la chorégraphie
- Répétition des chœurs
- Répétition des musiciens

Vacances de printemps 2012 : le centre de loisirs à l'œuvre

- Chœurs enfants
- Réalisations des décors
- Intégration chorégraphie

Mai 2012 : étoile d'un jour, star pour toujours / silence on tourne !

- Répétition générale
- Enregistrement audio de la musique et des paroles.
- Création et réalisation du clip musical

Juin 2012 : l'avant-première

- Présentation du projet au Fil
- Reportage
- Clip vidéo
- Expositions photos

Novembre 2012 : Lancement officiel

- Présentation du projet pour la commémoration de la CIDE
- Reverser les gains à l'association choisie.

LES ACCOMPAGNATEURS DE L'ATEC

Les accompagnateurs sont des adultes que vous avez choisi et qui s'engage à vous aider dans votre association. Ils représenteront votre ATEC auprès des Francas de la Loire.

Nom et prénom des accompagnateurs : Ayhan SEN, Gilles BAUER et Blandine DESCOS

Ayhan SEN

Coordonnées personnelles

Adresse :

42, rue Guimet

42530 Saint Genest Lerpt

Téléphone : 06 27 02 40 14

Mail : senayhan1@yahoo.fr

Coordonnées professionnelles

Adresse : Pôle Enfance Jeunesse

7, rue du 8 Mai 1945

42270 St Priest en Jarez

Téléphone : 04 77 74 84 89

06 16 34 16 56

Mail : asen@mspj.fr

Gilles BAUER

Coordonnées personnelles

Adresse :

14, rue François Truffaut

42270 St Priest en Jarez

Téléphone : 04 77 93 28 75

Mail : g.bauer1@free.fr

Coordonnées professionnelles

Adresse : Ecole Municipale des Arts

3, rue des Carrières

42270 St Priest en Jarez

Téléphone : 04 77 92 75 66

06 21 37 47 97

Mail : gbauer@mspj.fr

Blandine DESCOS

Coordonnées personnelles

Adresse :

3, allée du Parc

42270 St Priest en Jarez

Téléphone : 04 77 79 82 87

Mail : blandine.descos@aliceadsl.fr

Coordonnées professionnelles

Adresse : Pôle Enfance Jeunesse

7 rue du 8 Mai 1945

42270 St Priest en Jarez

Téléphone : 04 77 74 84 89

06 17 38 84 45

Mail : bdescos@mspj.fr

Statuts rédigés (écrits) le : 29 Novembre 2010

Signatures des administrateurs

Signature des accompagnateurs